



Service de garde des Merisiers

Août 2022

C'est avec plaisir que nous débutons une nouvelle année scolaire en votre compagnie! Voici plusieurs renseignements qui vous seront très utiles.

-  **Horaire du service de garde :**
- | |
|---------------|
| 7h30 à 7h55 |
| 11h20 à 12h50 |
| 15h20 à 17h30 |



 **Arrivée et départ :**

Le matin, à partir de 7h30, nous vous demandons de reconduire votre enfant soit :

- Vers la cour si nous y sommes;
- Vers la porte #2 qui est celle du service de garde et une éducatrice ouvrira la porte à votre enfant.

En fin de la journée, votre enfant se trouvera soit :

- À l'extérieur, vous vous dirigez vers la cour pour venir à la rencontre d'une éducatrice qui appellera votre enfant.
- À l'intérieur. Il faudra vous diriger vers la porte #3. À ce moment, une éducatrice vous verra et elle pourra ainsi aviser votre enfant qui, une fois habillé, ira vous rejoindre à la porte. (à revoir si les parents entrent dans l'école)


 **Absence ou changement :**

Pour le bon fonctionnement du service de garde, vous devez nous aviser :

- Avant 9h30, pour l'absence du dîner;
- Avant 12h30, pour l'absence de fin de journée.



En procédant de cette façon, nous serons assurés de la sécurité de chaque enfant.

 **Tarifification 2022-2023 :** (Sujet à changement en août 2022)

Un statut régulier signifie que l'enfant est présent minimum 3 jours par semaine et 2 périodes par jour, les périodes de garde étant le matin, le midi et la fin de journée.

Un statut sporadique signifie que l'enfant a une fréquentation sur appel, seulement les midis, 1 ou 2 journées semaine ou moins que la fréquentation régulière.

- Régulier : un maximum de 8,55\$/jour (3,70\$ matin, 4,90\$ midi et 4,90\$ pm);
- Sporadique : un maximum de 15,10\$/jour (7,30\$ matin, 9,70\$ midi et 9,70\$ pm);
- Journée pédagogique et tempête : 14.10\$/jour;
- RETARD : des frais de 5\$/5 minutes/enfant seront appliqués à votre facture.

 **Paieement :**

L'état de compte est produit chaque vendredi. Ce relevé vous est transmis par courriel et il est également disponible sur le portail Parents (<https://www.cssphares.gouv.qc.ca/>).

Les paiements se font par internet, sur le portail Parents ou par votre institution financière.

Les frais de garde sont facturés selon la réservation de base demandé par le parent. Ils demeurent les mêmes que l'enfant soit présent ou non.

Sur l'état de compte se trouve un numéro de référence pour chaque parent. Il est important d'utiliser le numéro du parent à qui doit être remis le reçu d'impôt officiel, puisque ce reçu sera fait seulement au nom du payeur. Vers la fin février, il se trouvera sur le Portail Parents.

IMPORTANT : Le service de garde peut être interrompu dans le cas de non-respect de l'entente de paiement signée en début d'année par tous les parents utilisateurs. Pour le bon fonctionnement du service de garde, nous vous demandons d'acquitter les frais à chaque semaine ou aux 2 semaines.

Suspension des services de garde :

En cas d'intempérie ou autres raisons hors de notre contrôle (panne de courant, dégât d'eau, etc.), le site du Centre de services scolaire des Phares, au <https://www.cssphares.gouv.qc.ca/>, mentionnera si le service de garde est ouvert.

Journée pédagogique :

- Il est obligatoire d'inscrire votre enfant en répondant au sondage qui vous sera envoyé par courriel environ une semaine avant ladite journée. La principale raison est la mobilisation d'éducatrices en nombre suffisant.
- **Les enfants non préinscrits seront retournés à la maison, le cas échéant.**
- Les enfants inscrits qui ne se présenteront pas, et ce sans préavis, se verront facturés quand même.

Congé préscolaire :

- Il est obligatoire d'inscrire votre enfant en répondant au sondage qui vous sera envoyé par courriel environ une semaine avant ledit congé. La principale raison est la mobilisation d'éducatrices en nombre suffisant.
- **Les enfants non préinscrits seront retournés à la maison, le cas échéant.**
- Les enfants inscrits qui ne se présenteront pas, et ce sans préavis, se verront facturés quand même.

La tarification est la même que celle des autres journées de l'année si votre enfant est présent au service de garde en dehors des heures de classe, et ce, selon le statut de fréquentation de votre enfant.

La tarification est gratuite si votre enfant est présent au service de garde seulement sur les heures habituelles de classe.

Boîte à lunch :

ALLERGIE SÉVÈRE AUX ARACHIDES :

Merci de respecter la consigne de ne pas inclure d'arachides dans la boîte à lunch de votre enfant.

Repas : Le repas est fourni par le parent et il peut être froid, dans un thermos ou à faire réchauffer au micro-ondes.

Collations : Les collations sont fournies par le parent et elles doivent être nourrissantes et soutenantes.

Ustensiles : Svp, fournir des ustensiles lorsque le repas ou les collations en requièrent. Merci de votre compréhension.

« Icepack » : La boîte à lunch doit contenir un « Icepack » puisque celle-ci passera la journée dans une armoire non réfrigérée.

Quantité : L'appétit des enfants fluctue tout au long de l'année. De temps en temps, il serait bien de vérifier auprès de celui-ci et de son éducatrice si les quantités sont suffisantes (repas et collations).

Nous avons à cœur la santé des enfants, incluant la qualité de leur alimentation. Les services de garde se doivent de respecter la politique alimentaire du Centre de services scolaire des Phares. Vous pouvez en faire la lecture sur le site internet <https://www.cssphares.gouv.qc.ca/>. Le but est que les enfants aient suffisamment d'énergie pour passer une belle journée et être ouverts aux apprentissages.

Habillement :

Avec les variations de température, il est important que votre enfant ait la possibilité d'adapter son habillement selon la température extérieure du moment. Merci de placer du linge de rechange dans le sac de votre enfant et de l'identifier.

N'hésitez pas à me contacter au 418 735-2115 poste 3 ou par courriel à sg-merisiers-boijoli@cssphares.qc.ca
Amélie Duchesne
Technicienne du service de garde des Merisiers et Boijoli